

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 27 JUIN 2024**

oOo

**FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA
CREATION POUR L'ANNEE 2024 (2ème JURY)**

oOo

RAPPORT

Sur proposition du 2ème jury réuni le mercredi 15 mai 2024, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant des bourses de l'aventure et de la création pour l'année 2024 :

- 1 500 € à Madame Jade MOY-BOUDIN, demeurant au 24 rue du Lavoir de la Grande Pierre – 92160 ANTONY, pour son projet citoyen en Slovénie « Projet TAPIOKA » ;
- 1 000 € à Monsieur Mathias TOUBART CAUET, demeurant au 6 allée d'Arz- 92160 ANTONY, pour son projet artistique « CSS PIONEER ».

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à	M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à	M. KALONJI
Mme AUBERT	à	M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à	M. REYNIER
M. BENSABAT	à	M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à	M. MAUGER
Mme SALL	à	M. HOBEIKA			

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 Voix POUR
Voix CONTRE
Voix ABSTENTION
Voix N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA
CREATION POUR L'ANNEE 2024 (2ème Jury)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution des bourses de l'aventure et de la création, adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2009 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des bourses à de jeunes antoniens de 16 à 25 ans présentant des dossiers de séjours à caractère sportif, de découverte, humanitaire ou de création artistique ;

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 15 mai 2024,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Attribue les participations suivantes :

- 1 500 € à Madame Jade MOY-BOUDIN, demeurant au 24 rue du Lavoir de la Grande Pierre – 92160 ANTONY, pour son projet citoyen en Slovénie « Projet TAPIOKA» ;
- 1 000 € à Monsieur Mathias TOUBART CAUET, demeurant au 6 allée d'Arz-92160 ANTONY, pour son projet artistique « CSS PIONEER» ;

ARTICLE 2 – Dit que les participations seront versées sous forme d'un premier acompte de 80%, le solde étant libéré à l'échéance de la réalisation et après l'exposition photos des Bourses de l'Aventure et de la Création.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P.
2024

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire